Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025093-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : 27 novembre 2025

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 16

Arrivé(s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2025.093

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND.

Arrivés en cours de séance : Adrien MOREAU (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.093) et Marie-Agnès GENDRON (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.091).

Absents excusés : Charles JOUIN (Pouvoir à Yves THILLOU), Sophie ELUDUT (Pouvoir à Sylvie FONTAINE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Prescillia DREAN, Virgile HOUTIN (Pouvoir à Yannick LEGOURD).

Secrétaire de séance : Valérie DUVAL

Mandat spécial – Déplacement à PARIS le 4 février 2026 pour la visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a souhaité organiser, avant le terme du mandat en cours, une journée à PARIS le 4 février 2026 pour une visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Cette journée a été proposée à tous les conseillers municipaux.

Cette visite des 2 chambres parlementaires permettra aux élus de mieux comprendre le fonctionnement des institutions nationales. Elle sera également l'occasion d'échanger avec des parlementaires locaux et de mieux faire connaître notre commune.

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025093-DE

Considérant que les fonctions d'élus donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux,
Considérant l'intérêt pour les membres du Conseil Municipal de participer à cette visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat le 4 février 2026,
Considérant qu'il y a lieu de leur octroyer un mandat spécial fixant les modalités de prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement,
Considérant l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 3 novembre 2025,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'octroi d'un mandat spécial dans le cadre du déplacement à PARIS le 4 février 2026 pour la visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat aux élus suivants :
    - Christian LEPRÊTRE, Maire
    - Yannick LEGOURD, Adjoint,
    - Christèle POTTIER, Adjointe,
    - Stéphane ROBERT, Adjoint,
    - Nelly COTTAIS, Adjointe,
    - Yves THILLOU, Adjoint,
    - Charles JOUIN, Conseiller Municipal,
    - Laurent MIGOT, Conseiller Municipal,
    - Valérie DUVAL, Conseillère Municipale,
    - Franck SEROUX, Conseiller Municipal,
    - Jacques LARRAY, Conseiller Municipal,
    - Armelle LE MOAL, Conseillère Municipale,
    - Caroline HAMON, Conseillère Municipale,
    - Alexis ADRIEN, Conseiller Municipal,
    - Delphine NORMAND, Conseillère Municipale,
    - Marie-Agnès GENDRON, Conseillère Municipale.

- D'accepter la prise en charge des frais de déplacement et de restauration (repas du midi) occasionnés à cet effet sur la base des dépenses réelles effectuées.
- De l'autoriser à prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 12 décembre 2025

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Valérie DUVAL
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr